



Bourses d'études offertes par la SECTION DU STRESS TRAUMATIQUE DE LA SCP :
APPEL DE CANDIDATURES

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DES CANDIDATS

La Section du stress traumatique de la Société canadienne de psychologie (SCP) est heureuse d'offrir trois (3) bourses d'études en 2021 aux étudiants diplômés canadiens qui étudient des sujets liés au stress traumatique dans le cadre de programmes de recherche et/ou programmes cliniques dans une université canadienne.

La bourse est de 2 000 \$ par étudiant. **La date limite pour présenter une demande est le 5 septembre 2021.**

Pour être admissibles, les candidats doivent :

- Être inscrits à temps plein à un programme d'études supérieures (à la maîtrise ou au doctorat) dans une université canadienne;
- Effectuer des recherches ou des travaux cliniques dans le domaine du stress traumatique;
- Ne pas être actuellement titulaire d'une bourse d'études ou d'une bourse de recherche de l'un des trois organismes fédéraux de financement ou d'un organisme provincial semblable (p. ex., Fonds de recherche du Québec) ET ne pas recevoir actuellement plus de 15 000 \$ par année en bourses d'études ou en bourses de recherche de leur université ou de tout autre organisme de financement;
- Au moment du dépôt de la demande et, si la bourse est accordée, pendant la durée de la bourse, le candidat doit être un membre en règle de la **Section du stress traumatique de la SCP**.

Les candidats seront sélectionnés en fonction des critères suivants :

- Excellence du dossier universitaire;
- Pertinence du travail du candidat dans le domaine du stress traumatique;
- Expériences antérieures en lien avec le stress traumatique (payée ou bénévole);
- Publications et activités de mobilisation des connaissances réalisées

EXIGENCES RELATIVES AUX DEMANDES

Les demandes doivent être présentées par voie électronique à l'aide du formulaire qui se trouve à l'adresse <https://cpa.ca/machform/view.php?id=57711>.

Les exigences relatives aux demandes de bourse sont les suivantes :

1. Un CV abrégé portant seulement sur les cinq dernières années et montrant les critères d'admissibilité, la formation scolaire et les différentes contributions apportées par le candidat au domaine du stress post-traumatique
2. Description des recherches ou des travaux cliniques menés dans le domaine du stress traumatique (500 mots)
3. Relevé de notes le plus récent dans le programme d'études supérieures actuel

Les demandes qui ne répondent pas à TOUTES les exigences ne seront pas étudiées.

VERSEMENT DES FONDS

La SCP débloquera des fonds pour le compte de la Section du stress traumatique de la SCP à la réception de la confirmation que le candidat est membre de la Section du stress traumatique de la SCP par les services aux membres de la SCP.

RESPONSABILITÉS DES LAURÉATS DE LA BOURSE D'ÉTUDES

Règles générales

- Au moment du dépôt de la demande et, si la bourse est accordée, pendant la période de bourse, le candidat ou le titulaire de la bourse doit être un membre en règle de la Section du stress traumatique de la SCP.